

Montréal, mars 2015

À qui de droit,

Objet : Nouveau produit: DICHLOROSAN A+B

DICHLOROSAN A+B est composé de deux produits en poudre:
DICHLOROSAN A et DICHLOROSAN B.

Lorsque mélangés à parts égales dans l'eau, le DICHLOROSAN A et le DICHLOROSAN B produisent du dioxyde de chlore. Aussi, tous les produits générant du dioxyde de chlore produisent des résiduels de chlorite et de chlorate.

Les recommandations du gouvernement du Canada pour les chlorites et les chlorates sont de 1ppm. L'utilisation à 1 ppm de ce dioxyde de chlore rencontre les normes de la réglementation sur l'eau potable.

Les essais en laboratoire on démontrés que l'utilisation du DICHLOROSAN A+B à 0.0005% (*ce qui donne 1ppm de dioxyde de chlore*) contient 0.49ppm de chlorate et 0.71 de chlorite.

Vous trouverez ci-joint les essais en laboratoire et les recommandations de Santé Canada.

Voici le lien pour en savoir plus:

<http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/chlorite-chlorate/index-fra.php>

Denis Martin
Directeur des services techniques
Technical Services Manager
Mobile: 514-978-0012
Bureau/ Office: 514-355-4660 ext. 3005
Sans frais/Toll free: 1-800-361-8927



Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada :

document technique

Le chlorite et le chlorate

Santé Canada est le ministère fédéral qui aide les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé. Nous évaluons l'innocuité des médicaments et de nombreux produits de consommation, aidons à améliorer la salubrité des aliments et offrons de l'information aux Canadiennes et aux Canadiens afin de les aider à prendre de saines décisions. Nous offrons des services de santé aux peuples des Premières nations et aux communautés inuites. Nous travaillons de pair avec les provinces pour nous assurer que notre système de santé répond aux besoins de la population canadienne.

Publication autorisée par le
ministre de la Santé.

Also available in English under the title:
*Guidelines for Canadian Drinking Water Quality:
Guideline Technical Document*

Chlorite and Chlorate

La présente publication est également disponible sur demande sur disquette, en gros caractères, sur bande sonore ou en braille.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2008

La présente publication peut être reproduite sans autorisation dans la mesure où la source est indiquée en entier.

SC Pub. : 4134

Cat. : H128-1/08-549F

ISBN : 978-0-662-04734-6

Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada :

document technique

Le chlorite et le chlorate

**Préparé par
Le Comité fédéral-provincial-territorial sur
l'eau potable du
Comité fédéral-provincial-territorial sur
la santé et l'environnement**

Ottawa (Ontario)

Juin 2008

Le présent document peut être cité comme suit :

Santé Canada (2008). *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : document technique – Le chlorite et le chlorate*. Bureau de l'eau, de l'air et des changements climatiques, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, Santé Canada, Ottawa (Ontario).

Ce document a été rédigé par le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable du Comité fédéral-provincial-territorial sur la santé et l'environnement.

Vous pouvez faire parvenir vos questions ou vos commentaires à l'adresse suivante :

Bureau de l'eau, de l'air et des changements climatiques
Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs
Santé Canada
269, avenue Laurier Ouest (indice de l'adresse : 4903D)
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
CANADA

Tél. : (613) 948-2566

Fax : (613) 952-2574

Courriel : water_eau@hc-sc.gc.ca

Vous trouverez d'autres documents techniques relatifs aux *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* sur le site Web du Bureau de la qualité de l'eau et de la santé, à l'adresse <http://www.santecanada.gc.ca/eauqualite>.

Le chlorite et le chlorate dans l'eau potable¹

Partie I. Vue d'ensemble et application

1.0 Recommandations

La concentration maximale acceptable (CMA) de chlorite dans l'eau potable est de 1 mg/L. La CMA de chlorate dans l'eau potable est de 1 mg/L. Aucune recommandation n'est établie pour le dioxyde de chlore parce qu'il se réduit rapidement en chlorite dans l'eau potable.

Les services de distribution d'eau devraient déployer tous les efforts possibles pour respecter ces recommandations. Toutefois, toute méthode de contrôle utilisée ne doit pas compromettre l'efficacité de la désinfection de l'eau.

2.0 Sommaire

L'utilisation de désinfectants dans le traitement de l'eau potable a presque éliminé les maladies d'origine hydrique. La majorité des usines de traitement d'eau potable au Canada utilisent une forme quelconque de chlore pour désinfecter l'eau : pour traiter l'eau directement à l'usine et/ou pour maintenir une concentration résiduelle dans le réseau de distribution d'eau afin de prévenir la recroissance bactérienne. Le dioxyde de chlore est un désinfectant chloré qui peut être employé plutôt que le chlore dans les usines de traitement (comme désinfectant primaire). La désinfection est essentielle pour protéger l'eau potable; les risques pour la santé que représentent les désinfectants et les sous-produits de la désinfection sont beaucoup moins grands que ceux auxquels on s'exposerait en buvant de l'eau non désinfectée.

Le dioxyde de chlore est un désinfectant efficace pour le traitement de l'eau potable à l'usine, mais il est très réactif et doit être produit sur les lieux du traitement. Les usines de traitement qui utilisent le dioxyde de chlore comme désinfectant primaire ne devraient pas excéder la dose appliquée maximale de 1,2 mg/L; on s'assure ainsi de respecter les recommandations applicables au chlorite et au chlorate et de ne pas exposer les consommateurs à des concentrations de dioxyde de chlore qui pourraient constituer un risque pour la santé. Le dioxyde de chlore n'est pas efficace pour maintenir une concentration résiduelle dans le réseau de distribution.

Le chlorite et le chlorate sont des sous-produits de désinfectant que l'on trouve dans l'eau potable lorsque le dioxyde de chlore est utilisé comme désinfectant. Des ions chlorite et chlorate peuvent aussi se former durant la production de dioxyde de chlore et la technique utilisée pour produire le dioxyde de chlore, ainsi que le « réglage » de l'appareil, influent sur les concentrations de chlorite et de chlorate qui passent dans l'eau potable. La plus grande partie du

¹ Le présent document technique a d'abord été établi pour servir de document d'information à l'OMS. Il a été révisé en fonction des politiques et des perspectives canadiennes.

Your Project #: CLO2 MFG FORMULA
Site Location: MONTREAL, QC
Your C.O.C. #: a109802

Attention:PIERRE STEWART

West Penetone Inc.
10900 Secant
Montreal, QC
Canada H1J 1S5

Report Date: 2014/12/05
Report #: R1698430
Version: 1 - Final

CERTIFICATE OF ANALYSIS

MAXXAM JOB #: B4A6707

Received: 2014/11/24, 08:50

Sample Matrix: Water
Samples Received: 2

Analyses	Quantity	Date Extracted	Date Analyzed	Laboratory Method	Analytical Method
Chlorate and Chlorite by IC	2	N/A	2014/11/29	CAL SOP-00040	SM 22 4110 D m

* RPDs calculated using raw data. The rounding of final results may result in the apparent difference.

Encryption Key  Sasha Gallant
05 Dec 2014 17:22:31 -07:00

Please direct all questions regarding this Certificate of Analysis to your Project Manager.
Sasha Gallant, Project Manager 2
Email: sgallant@maxxam.ca
Phone# (403)735-2204

=====

Maxxam has procedures in place to guard against improper use of the electronic signature and have the required "signatories", as per section 5.10.2 of ISO/IEC 17025:2005(E), signing the reports. For Service Group specific validation please refer to the Validation Signature Page.

Maxxam Job #: B4A6707
Report Date: 2014/12/05

West Penetone Inc.
Client Project #: CLO2 MFG FORMULA
Site Location: MONTREAL, QC
Sampler Initials: PS

RESULTS OF CHEMICAL ANALYSES OF WATER

Maxxam ID		LF3609	LF3610		
Sampling Date		2014/11/21 10:10	2014/11/21 10:30		
COC Number		a109802	a109802		
	Units	CLO2 MIX- 2 PPM	CLO2 MIX- 1 PPM	RDL	QC Batch
Anions					
Dissolved Chlorate (ClO3)	mg/L	1.0	0.49	0.10	7736811
Dissolved Chlorite (ClO2)	mg/L	1.5	0.71	0.10	7736811
RDL = Reportable Detection Limit					

Maxxam Job #: B4A6707
Report Date: 2014/12/05

West Penetone Inc.
Client Project #: CLO2 MFG FORMULA
Site Location: MONTREAL, QC
Sampler Initials: PS

GENERAL COMMENTS

Each temperature is the average of up to three cooler temperatures taken at receipt

Package 1	13.0°C
-----------	--------

Results relate only to the items tested.

QUALITY ASSURANCE REPORT

West Penetone Inc.
Client Project #: CLO2 MFG FORMULA
Site Location: MONTREAL, QC
Sampler Initials: PS

QC Batch	Parameter	Date	Matrix Spike		Spiked Blank		Method Blank		RPD	
			% Recovery	QC Limits	% Recovery	QC Limits	Value	Units	Value (%)	QC Limits
7736811	Dissolved Chlorate (ClO3)	2014/11/29	94	80 - 120	97	80 - 120	<0.10	mg/L	NC	20
7736811	Dissolved Chlorite (ClO2)	2014/11/29	91	80 - 120	93	80 - 120	<0.10	mg/L	NC	20

Duplicate: Paired analysis of a separate portion of the same sample. Used to evaluate the variance in the measurement.

Matrix Spike: A sample to which a known amount of the analyte of interest has been added. Used to evaluate sample matrix interference.

Spiked Blank: A blank matrix sample to which a known amount of the analyte, usually from a second source, has been added. Used to evaluate method accuracy.

Method Blank: A blank matrix containing all reagents used in the analytical procedure. Used to identify laboratory contamination.

NC (Duplicate RPD): The duplicate RPD was not calculated. The concentration in the sample and/or duplicate was too low to permit a reliable RPD calculation (one or both samples < 5x RDL).

Maxxam Job #: B4A6707
Report Date: 2014/12/05

West Penetone Inc.
Client Project #: CLO2 MFG FORMULA
Site Location: MONTREAL, QC
Sampler Initials: PS

VALIDATION SIGNATURE PAGE

The analytical data and all QC contained in this report were reviewed and validated by the following individual(s).



Michelle Fritz Gatehouse, Senior Analyst

Maxxam has procedures in place to guard against improper use of the electronic signature and have the required "signatories", as per section 5.10.2 of ISO/IEC 17025:2005(E), signing the reports. For Service Group specific validation please refer to the Validation Signature Page.